

**Le Maire****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDEOL**

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 007-210700423-20230322-D_2023_24-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Le 22 mars à 18 h30
Le Conseil Municipal de la Commune de
BOURG SAINT ANDEOL, légalement convoqué,
s'est réuni, en mairie,
sous la présidence de
Madame Françoise GONNET TABARDEL

PRESENTS : Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - M. Alexandre CHABANIS - Mme Marlène BOUVIER - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - Mme Monique BOF - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT - Mme Emmanuelle BRENIERE – Mme Bénédicte SAUJOT - M. Jean-Marc SERRE - M. Jean-François COAT - M. Jean-Yves MAURY.

EXCUSES ET REPRESENTES : Mme Emilie MARCE (par procuration donnée à M. Patrick GUERIN) - M. Alain CARILLION (par procuration donnée à Mme Monique BOF) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (par procuration donnée à M. Alain DEFFES) - Mme Orlane COMBE (par procuration donnée à M. Gérard THERON) - Mme Maryline LANDRAUD (par procuration donnée à M. Jean-Marc SERRE) - M. Patrick GARCIA (par procuration donnée à M. Jean-François COAT) - Mme Mina HARIM (par procuration donnée à M. Jean-Yves MAURY).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick GUERIN

DELIBERATION N° 24**MODIFICATION DES TARIFS DU TEMPS MERIDIEN (ACCUEIL PERISCOLAIRE ET REPAS) ET DE LA MAJORATION EN CAS DE NON-RESPECT DES DELAIS DE RESERVATION APPLICABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023 ET POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les tarifs de la restauration scolaire proposée aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Le prix de certaines matières premières a augmenté de manière importante. Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée fin janvier 2023 par l'INSEE, les prix à la consommation ont augmenté de 6%, contre 5,9% en décembre.

Preuve que la hausse des prix est loin d'être terminée.

Des taux jamais observés depuis les années 1980 et qui s'expliquent en grande partie par la reprise économique anarchique post-covid et par l'impact de la guerre en Ukraine sur les matières premières.

Dans ce contexte, notre prestataire API restauration a informé la commune par courrier du 11 mai 2022 l'application sur le prix du repas livré, d'une augmentation de 7%, puis par courrier du 15 décembre 2022, d'une nouvelle augmentation de 7%.

Compte tenu de ces éléments, et afin de tenir compte également de l'augmentation des coûts des fluides, il est proposé au conseil municipal une réévaluation des tarifs du temps méridien (accueil périscolaire et repas) et par conséquent, des tarifs majorés en cas de non-respect des délais de réservation, comme suit :

Tarifs du temps méridien pour les enfants domiciliés à Bourg-Saint-Andéol, enfants scolarisés en ULIS, enfants non domiciliés sur Bourg-Saint-Andéol dont un des deux parents travaille sur la commune - Tarif adultes :

Quotient familial	Anciens tarifs du temps méridien	Accueil et encadrement du temps méridien	Tarif repas	Nouveaux Tarifs du temps méridien
0 à 350 €	1,00 €	0,32 €	0,68 €	1,00 €
351 € à 475 €	2,50 €	0,48 €	2,52 €	3,00 €
476 € à 580 €	2,80 €	0,69 €	2,67 €	3,36 €
581 € à 720 €	3,10 €	0,85 €	2,87 €	3,72 €
721 € à 1150 €	3,40 €	1,06 €	3,02 €	4,08 €
A partir de 1151 €	3,70 €	1,22 €	3,22 €	4,44 €
Adultes	5,00 €		6,00 €	6,00 €

Tarifs du temps méridien pour les enfants non domiciliés à Bourg-Saint-Andéol :

Quotient familial	Anciens tarifs du temps méridien	Accueil et encadrement du temps méridien	Tarif repas	Nouveaux Tarifs du temps méridien
0 à 350 €	3,76 €	1,38 €	3,13 €	4.51 €
351 € à 475 €	4,10 €	1,54 €	3,38 €	4.92 €
476 € à 580 €	4,40 €	1,75 €	3,53 €	5.28 €
581 € à 720 €	4,65 €	1,91 €	3,67 €	5.58 €
721 € à 1150 €	5,05 €	2,12 €	3,94 €	6.06 €
A partir de 1151 €	5,40 €	2,28 €	4,20 €	6.48 €

Tarifs du temps méridien majorés en cas de non-respect des délais de réservation pour les enfants domiciliés à Bourg-Saint-Andéol, enfants scolarisés en ULIS, enfants non domiciliés sur Bourg-Saint-Andéol dont un des deux parents travaille sur la commune :

Tranches	Quotient familial	Anciens tarifs	Nouveaux Tarifs du temps méridien	Inscriptions hors délai Nouveaux Tarifs majorés de 2.50 €
1	0 à 350 €	3,50 €	1.00 €	3.50 €
2	351 € à 475 €	5,00 €	3.00 €	5.50 €
3	476 € à 580 €	5,30 €	3.36 €	5.86 €
4	581 € à 720 €	5,60 €	3.72 €	6.22 €
5	721 € à 1150 €	5,90 €	4.08 €	6.58 €
6	A partir de 1151 €	6,20 €	4.44 €	6.94 €

Tarifs du temps méridien majorés en cas de non-respect des délais de réservation pour les enfants non domiciliés à Bourg-Saint-Andéol :

Tranches	Quotient familial	Anciens tarifs	Nouveaux Tarifs du temps méridien	Inscriptions hors délai Nouveaux Tarifs majorés de 2.50 €
1	0 à 350 €	6,26 €	4,51 €	7,01 €
2	351 € à 475 €	6,60 €	4,92 €	7,42 €
3	476 € à 580 €	6,90 €	5,28 €	7,78 €
4	581 € à 720 €	7,15 €	5,58 €	8,08 €
5	721 € à 1150 €	7,55 €	6,06 €	8,56 €
6	A partir de 1151 €	7,90 €	6,48 €	8,98 €

Entendu le rapport présenté à la commission Scolaire le 3 mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE** les nouvelles grilles tarifaires des accueils périscolaires méridiens et des repas servis à la cantine scolaire telles que détaillées ci-dessus applicables pour l'année scolaire 2022 – 2023 et pour l'année scolaire 2023 – 2024 ;

- **AUTORISE** la vente des tickets sur le logiciel de réservation à compter du 3 avril 2023.

Ce à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, 23 voix pour :

Mme Françoise GONNET TABARDEL - M. Patrick GUERIN - M. Jean-Pierre MAUBERT - Mme Alexandra DEVE-COLLETTE - M. Yvon BLADIER - M. Alexandre CHABANIS - Mme Marlène BOUVIER - M. Michel QUINSON - M. Jacky BEAU - M. Patrick ADRAGNA - M. Alain DEFFES - M. Gérard BEYDON - Mme Nicole HUGUES - Mme Monique BOF - M. Gérard THERON - M. Pascal VAN WYNENDAELE - Mme Thérèse GUINAULT - Mme Emmanuelle BRENIERE - Mme Bénédicte SAUJOT - Mme Emilie MARCE (par procuration donnée à M. Patrick GUERIN) - M. Alain CARILLION (par procuration donnée à Mme Monique BOF) - Mme Wendy SCHUSCHITZ (par procuration donnée à M. Alain DEFFES) - Mme Orlane COMBE (par procuration donnée à M. Gérard THERON).

6 abstentions :

M. Jean-Marc SERRE - M. Jean-François COAT - M. Jean-Yves MAURY - Mme Maryline LANDRAUD (par procuration donnée à M. Jean-Marc SERRE) - M. Patrick GARCIA (par procuration donnée à M. Jean-François COAT) - Mme Mina HARIM (par procuration donnée à M. Jean-Yves MAURY).

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Françoise GONNET TABARDEL

Le secrétaire de séance,
Patrick GUERIN



